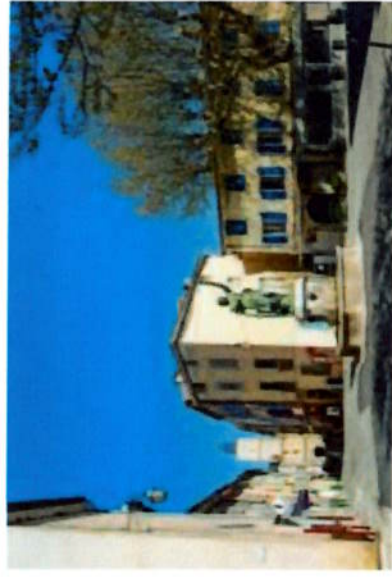


BESSE-SUR-ISSOLE

ANALYSE FINANCIÈRE RÉTROSPECTIVE 2021-2025



I- LES CONSTATS PRINCIPAUX

Situation financière générale

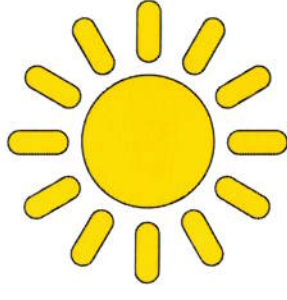
La commune présente :

- une capacité d'autofinancement insuffisante ;
- une incapacité à financer seule ses investissements ;
- un fonds de roulement devenu négatif en 2025 ;
- une trésorerie faible ;
- une dette encore importante malgré son désendettement progressif.

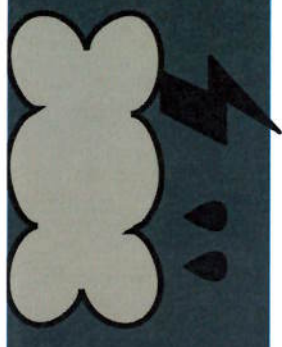


POINTS POSITIFS

- Augmentation continue des recettes fiscales (+22 % sur la période).
- Hausse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).
- Aucun nouvel emprunt contracté entre 2021 et 2025.
- Diminution de l'encours de dette de plus de 1 M€.



POINTS NÉGATIFS



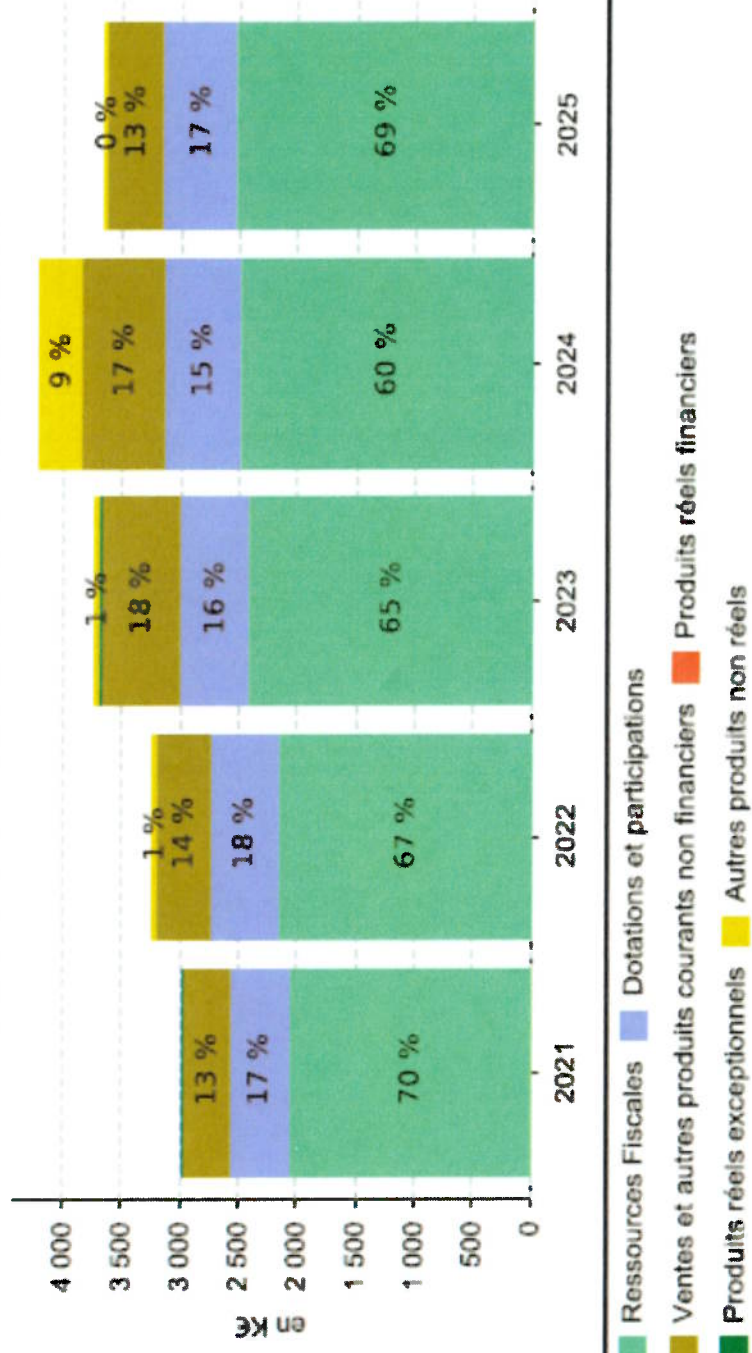
- Autofinancement quasiment nul ou négatif depuis 2024.
- Dégradation du fonds de roulement.
- Trésorerie devenue insuffisante pour absorber sereinement les décalages de trésorerie.
- Hausse importante des charges de personnel et des dépenses générales.



II- LE FONCTIONNEMENT RECETTES ET DÉPENSES

A- LES RECETTES

STRUCTURE ET EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



COMMENTAIRES

Les recettes de fonctionnement reposent principalement sur :

- la fiscalité locale : 69,4 % ;
- les dotations : 17,2 % ;
- les produits des services et du patrimoine : 13,4 %.

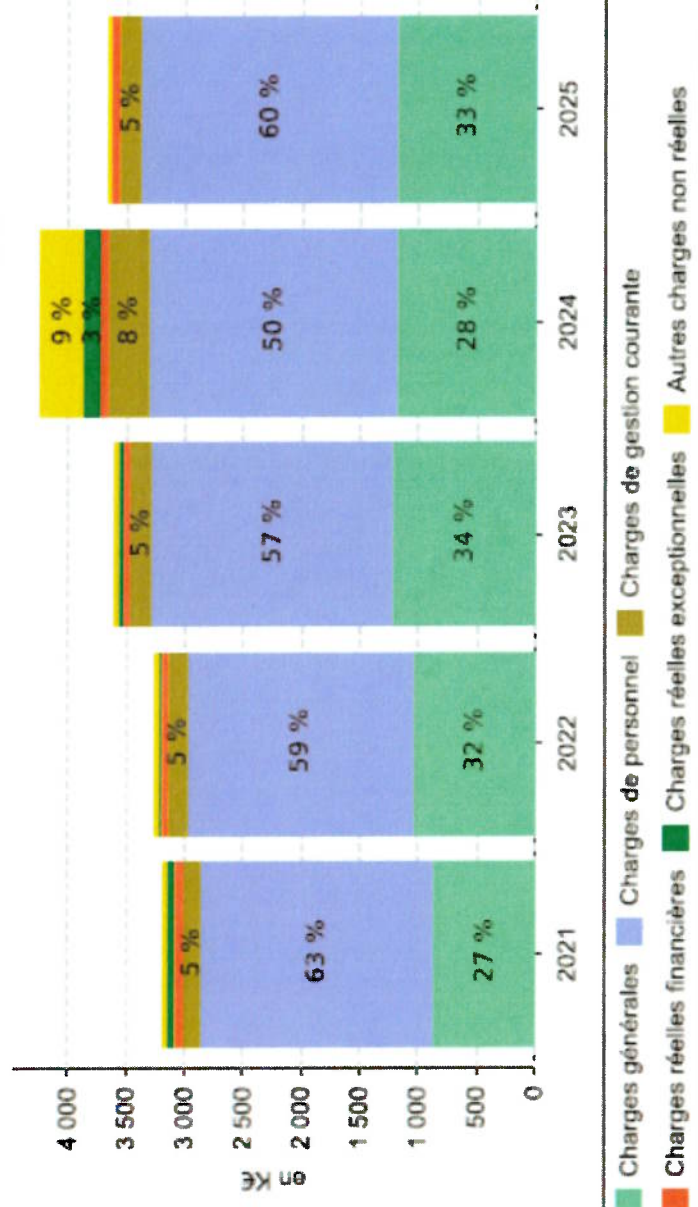
Entre 2021 et 2025 :

- les recettes réelles de fonctionnement sont passées de 936 €/habitant à 1 147 €/habitant ; Elles se situent à un niveau moins élevé que les communes de même strate démographique.
- les ressources fiscales ont augmenté de 458 k€ (+22,1 %) sans augmentation des taux des impôts locaux en raison essentiellement de la forte augmentation de la fiscalité reversée (+272 K€).
- Les revenus des immeubles dont le camping ont diminué de 45,36 % entre 2024 et 2025



B - LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

STRUCTURE ET EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



COMMENTAIRES

Les dépenses de fonctionnement sont dominées par :

- les charges de personnel : 60 % des dépenses ;
- les charges générales : environ un tiers des dépenses.

Évolutions notables :

- charges générales : +36,9 % sur la période ;
- versement de subventions exceptionnelles au CCAS (60 k€ en 2024 puis 15 k€ en 2025).

En 2025 :

Les charges de personnel représente par habitant **689 € contre 651 € en 2021**. La moyenne de ces dépenses sur le Var est de 643 € par habitant. Ces charges sont donc supérieures à celles observées dans les communes comparables.

Les charges générales continuent de progresser entre 2021 et 2025 passant de **248 € à 375 €/habitant**. Elles se situent à un niveau plus élevées que celles versées par la moyenne des communes de même strate tant au niveau départemental que régional.



III- L'AUTOFINANCEMENT

C'est le principal sujet d'inquiétude

A- L'épargne brute (CAF brute) :

Il s'agit de l'argent que la commune dégage chaque année grâce à son fonctionnement ; en vulgarisant, c'est ce qu'il reste une fois que les dépenses courantes sont payées. Cet argent sert à rembourser les emprunts et financer les investissements

Année	CAF brute
2021	-180 k€
2022	-2 k€
2023	+142 k€
2024	-28 k€
2025	-1 k€



B- L'Épargne nette ou CAF nette

DÉFINITION :

C'est ce qu'il reste de la CAF brute à la commune après avoir remboursé le **capital des emprunts**. C'est donc la somme réelle disponible pour financer de nouveaux projets sans emprunter davantage.

Année	CAF brute
2021	-373 K€
2022	-201 K€
2023	-65 K€
2024	-236 K€
2025	-204 K€



CONSÉQUENCES

- Une commune doit dégager de l'épargne pour financer ses investissements. En 2025, notre CAF est quasi nulle et même négative.
- Cela signifie que nous ne pouvons plus financer de nouveaux projets avec nos ressources propres
- Une CAF négative signifie que les recettes de fonctionnement ne suffisent plus à couvrir les dépenses courantes. La commune doit alors puiser dans ses réserves ou trouver d'autres solutions pour équilibrer le budget. Dans cette situation la capacité à emprunter est compromise car les banques vérifient que la commune est en mesure de rembourser ses emprunts : donc impossibilité d'obtenir de nouveaux emprunts
- Ceci met en danger la soutenabilité de la politique d'investissement, voire la solvabilité de la commune à moyen terme.



IV- LES INVESTISSEMENTS

La commune a poursuivi une politique d'investissement relativement ambitieuse sur la mandature :

- 3,53 M€ investis sur cinq ans ;
- Pics en 2022 (856 k€) et 2023 (1,305 M€) : 1212 €/hab en 2022 et 352 €/ hab en 2023
- Mais à partir de 2024 baisse des dépenses d'équipement de 92 € par habitant et en 2025 de 44 €, un niveau plus bas que les communes de même strates. (423 € / hab au niveau départemental)

Particularités

- Non financé par l'autofinancement
- aucun recours à l'emprunt ;
- financement assuré par les subventions, le FCTVA et surtout les réserves accumulées.

Conséquences :

Une forte consommation du fonds de roulement :

-483 k€ en 2021 ;
-632 k€ en 2022 ;
-408 k€ en 2023 ;
-257 k€ en 2025.

V- TRÉSORERIE ET FONDS DE ROULEMENT

1- DÉFINITION :

- Le Fonds de roulement :

Il s'agit de la réserve financière durable de la commune calculée à partir du bilan. : c'est la différence entre les financements disponibles à + d'un an et les investissements réalisés et en cours de réalisation. Il correspond à l'argent disponible pour faire face aux dépenses imprévues, aux décalages entre les recettes créditées et les dépenses débitées, ou pour financer une partie des investissements sans recours à l'emprunt.

- La trésorerie :

C'est l'argent présent sur le compte bancaire de la commune à un moment donnée. Elle évolue donc chaque jour.



FONDS DE ROULEMENT

- Le Fonds de roulement en 2025 est de – 21 000 Euros.
- Pour la première fois, le fonds de roulement devient négatif. Cela signifie que les réserves financières constituées au fil des années ont été entièrement consommées
- Le rapport considère cette situation comme critique source de difficultés de trésorerie.
- C'est un signal d'alerte qui met en évidence que la commune vit au dessus de ses moyens et qu'elle doit rapidement rétablir un équilibre financier pour assurer sa capacité à assurer ses services et à investir
- Aucune cessation de paiement n'est toutefois automatique : c'est un indicateur de fragilité financière nécessitant un redressement



TRÉSORERIE

C'est l'argent présent sur le compte bancaire de la commune à un moment donné. Elle évolue donc chaque jour.

Année	Trésorerie
2021	1,99 M€
2022	1,79 M€
2023	0,95 M€
2024	0,67 M€
2025	0,35 M€



COMMENTAIRES

La trésorerie disponible est faible :

- 345 k€ au compte du Trésor ;
- dont 222 k€ proviennent du budget Eau-Assainissement ;
- seulement 35 jours de dépenses de fonctionnement couverts.

En quatre ans, la trésorerie a été divisée par près de six. Nous sommes passés de presque 2 millions d'euros à seulement 345 000 euros.

Une trésorerie n'est pas un trésor dormant ; c'est ce qui permet de payer les entreprises, les fournisseurs et les salaires.

Une ligne de trésorerie de 300 k€ a dû être utilisée à partir de 2023.



VI- L'ENDETTEMENT

Malgré l'absence de nouveaux emprunts :

- dette fin 2020 : 2,524 M€ ;
- dette fin 2025 : 1,514 M€.

Cela représente fin 2025 : 477 €/habitant et environ 151 jours de recettes de fonctionnement plaçant la commune à un niveau supérieur d'endettement par rapport à la moyenne des communes de même strate (441 €/hab au niveau département – 540 €/hab au niveau régional)

La dette est donc en diminution mais reste significative.

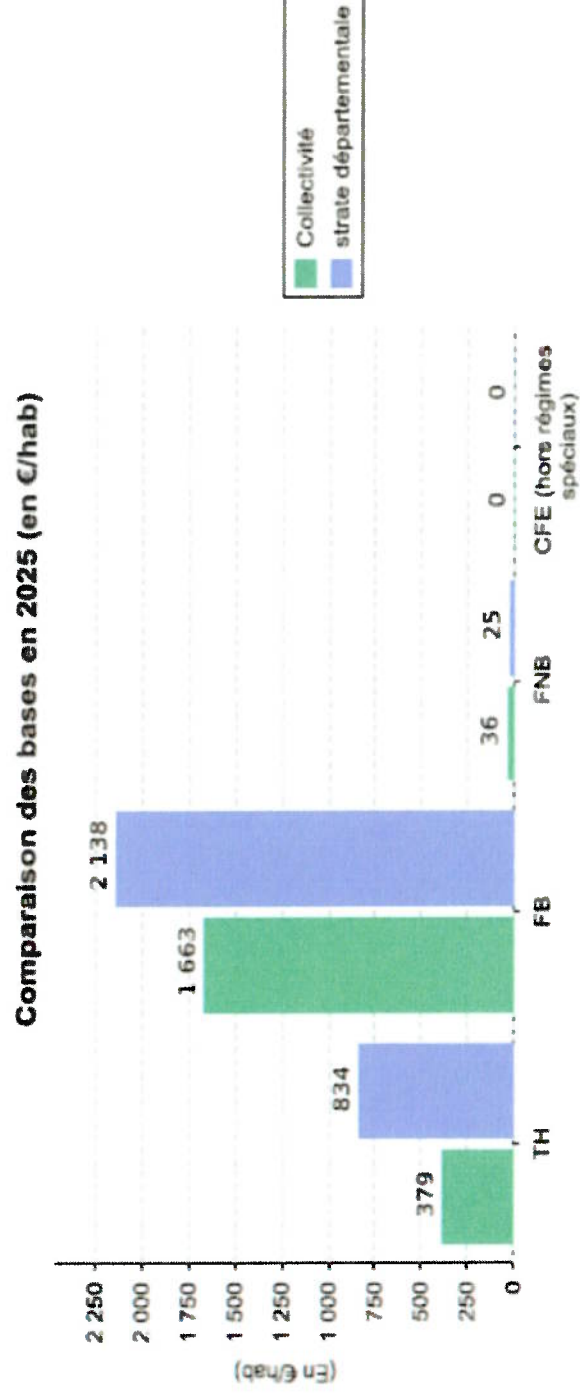
La municipalité précédente a réduit la dette de plus d'un million d'euros. C'est un élément positif que nous reconnaissons.

Mais ce désendettement s'est accompagné d'une forte consommation des réserves et d'une dégradation de l'autofinancement.



VII – LA FISCALITÉ LOCALE

1-Des bases fiscales plus basses que celles des communes de même strate :



Strate de référence :

Régime fiscal : FPU : Communes de 2 000 à 3 500 habitants

2- Des taux d'imposition plus bas que ceux des communes de même strate : COMPARATIF

Taxe d'habitation résidences secondaire

Base commune	Commune	Moyenne par habitant		Nationale
1 205 230	379	Département	Régionale	173
En €	pour info N-1 :	1 319 666	419	

Taux Commune	Taux Moy. Dépt.	Taux Moy. Rég.	Taux Moy. Nat.
15,89	17,71	15,74	16,39
En %	pour info N-1 :	15,89	
	pour info N-2 :	15,89	

Taxe Foncière – Bâti

Base commune	Commune	Moyenne par habitant		Nationale
5 287 034	1 663	Département	Régionale	1 320
En €	pour info N-1 :	5 141 116	1 632	

Taux Commune	Taux Moy. Dépt.	Taux Moy. Rég.	Taux Moy. Nat.
28,50	30,43	31,67	36,89
En %	pour info N-1 :	28,50	
	pour info N-2 :	28,50	

Taxe Foncière – Non Bâti

Base commune	Commune	Moyenne par habitant		Nationale
115 974	36	Département	Régionale	37
En €	pour info N-1 :	126 904	40	

Taux Commune	Taux Moy. Dépt.	Taux Moy. Rég.	Taux Moy. Nat.
71,96	70,91	59,51	49,26
En %	pour info N-1 :	71,96	
	pour info N-2 :	71,96	

COMMENTAIRES

Les taux n'ont pas augmenté sur la mandature précédente. Dernière augmentation : 2008

Le taux de taxe foncière bâti est de :

- 28,50 % à Besse-sur-Issole ;
- contre 30,43 % dans le Var ;
- contre 31,67 % en PACA ;
- Contre 36,89 % au niveau national.

Le rapport identifie donc une marge de manœuvre fiscale potentielle.



CONCLUSION

Le rapport est globalement préoccupant.

La commune a réussi à :

- maintenir son activité d'investissement ;
- réduire sa dette ;
- augmenter ses recettes fiscales sans augmenter les taux.

MAIS elle l'a fait en consommant progressivement ses réserves financières.

En 2025, les principaux signaux d'alerte sont :

- Autofinancement insuffisant voire nul.
- Fonds de roulement devenu négatif.
- Trésorerie fragile.
- Charges de fonctionnement en hausse.
- Dépendance aux subventions pour financer l'investissement.



RATIOS FINANCIERS COMMUNE DE BESSE SUR ISSOLE

LIBELLE	2021	2022	2023	2024	2025	Ratio d'alerte
Capacité de désendettement	-13,00	-1209,91	13,59	-61,97	-1308,83	7,00
Encours de dette sur produits de fonctionnement	0,79	0,66	0,52	0,41	0,42	2,00
Taux de rigidité (%)	69,8 %	62,0 %	56,9 %	54,3 %	62,2 %	55,0 %
Taux de CAF (%)	-6,0 %	-0,1 %	3,8 %	-0,7 %	0,0 %	8,0 %
Coef. Autofinancement courant	1,12 %	1,06 %	1,02 %	1,06 %	1,06 %	100 %
Fonds de roulement en jours de charges réelles	137	63	15	22	-2	30



SUGGESTIONS DU RAPPORT D'AUDIT

Le rapport suggère implicitement que la commune devra, dans les prochaines années, agir sur au moins un de ces leviers :

- 1- augmenter certaines recettes fiscales ;
- 2- réduire les charges de fonctionnement ;
- 3- ralentir les investissements OU recourir de nouveau à l'emprunt pour préserver sa trésorerie.

Le rapport met en évidence que les investissements ont été réalisés sans emprunt, mais au prix d'une consommation importante de nos réserves financières. Aujourd'hui, la situation nous impose davantage de prudence car les marges de manœuvre se sont fortement réduites.



NOTRE POSITION SUITE A L'AUDIT FINANCIER

Notre responsabilité aujourd'hui n'est pas de commenter le passé mais de préparer l'avenir.

Notre priorité est de reconstituer l'épargne de la commune, sécuriser la trésorerie et retrouver une capacité d'autofinancement suffisante pour continuer à investir sans mettre en péril les finances communales.

